



École primaire du Campanile  
3645 Ch Ste-Foy, Québec, QC G1X 1T1

# RÈGLES DE VIE

OUVERTURE – RESPECT - ENTRAIDE

2025 / 2026



Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe de : \_\_\_\_\_

Groupe de service de garde de : \_\_\_\_\_

# FAVORISER LES BONS COMPORTEMENTS ET LA PRÉVENTION

---

L'école du Campanile favorise la mise en place de moyens qui permettent d'encourager le développement de compétences sociales chez nos élèves. L'équipe-école anime des ateliers d'habiletés sociales, offre un accompagnement dans la gestion des conflits et souligne les bons coups de façon quotidienne. Ces mesures visent à offrir un renforcement positif des comportements attendus afin de contribuer à diminuer les conflits et les actes de violence dans notre milieu.

L'école étant un milieu de vie, de travail et surtout d'apprentissages qui fonctionne comme une micro-société, elle se doit d'être régi par des règles ainsi que des engagements de la part de tous et chacun. La mise en place d'un cadre précis permet à tous les enfants d'évoluer en sécurité dans un environnement favorisant le développement global et social et ce, dans l'objectif d'accompagner les élèves à devenir de futurs citoyen accomplis.

Voici donc les règles de vie qui guident le fonctionnement de notre école, basées sur les trois valeurs de notre école, soit l'ouverture, le respect et l'entraide, et en fonction de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a.76 2<sup>e</sup> al. – Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire).

# RÈGLES DE VIE

1-Je respecte les élèves et les adultes en geste et en parole.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je suis poli(e) envers les adultes de l'école et les autres élèves;</li><li>- J'utilise le vouvoiement lorsque je parle à un adulte;</li><li>- J'interpelle les adultes de l'école en ajoutant « Madame » ou « Monsieur » devant leur nom;</li><li>- Je fais preuve d'ouverture et respecte les différences;</li><li>- J'utilise des mots adéquats pour m'exprimer;</li><li>- Je respecte l'intimité des élèves en tout temps.</li></ul>
2-Je prends soin de mon milieu de vie et j'utilise le matériel adéquatement (le mien et celui des autres).	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je garde mon environnement propre (classe, toilette, cour, etc.);</li><li>- Je dépose les déchets au bon endroit;</li><li>- J'utilise le matériel informatique pour le travail scolaire seulement;</li><li>- Je manipule le mobilier et les objets avec soin;</li><li>- Je laisse les objets personnels à la maison (jouet, montre intelligente, cellulaire, etc.).</li></ul>
3-J'agis en respectant toutes les mesures de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je demeure sous la supervision d'un adulte;</li><li>- Je respecte les limites de la cour d'école;</li><li>- Je respecte les règlements de la cour d'école et lors des jeux intérieurs.</li></ul>
4-Je me rends au bon endroit calmement et en marchant.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je me déplace en marchant;</li><li>- Je prends mon rang calmement et je suis le rang lorsqu'il avance;</li><li>- Je garde le silence lorsque je circule dans les corridors pendant les heures de classe;</li><li>- Je circule à voix basse dans l'école hors des heures de classe.</li></ul>
5-Je prends mes responsabilités d'élève.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je m'habille avec des vêtements appropriés pour l'extérieur;</li><li>- Je porte un chandail qui emboîte mon pantalon; mes vêtements ne comportent aucun signe de violence ou de discrimination;</li><li>- J'effectue les consignes et le travail demandés;</li><li>- Je respecte et j'applique les règles de la classe et du service de garde;</li><li>- Je remets mes travaux à temps;</li><li>- J'arrive à l'heure pour débuter les cours;</li><li>- Je lève la main et j'attends mon tour de parole;</li><li>- Je suis honnête;</li><li>- Je retire ma casquette à l'intérieur;</li></ul>

# ÉVÈNEMENT MAJEUR VS. MINEUR

---

Tout le monde peut faire des erreurs. L'important est d'en prendre conscience pour ensuite les réparer et éviter de les répéter. Ainsi, l'élève devrait trouver un moyen de rétablir toute situation liée à un manque de respect vis-à-vis son environnement physique ou humain. Les interventions doivent avoir pour objet la responsabilisation et l'autonomie de l'élève.

Ce sont la nature, la gravité et la fréquence d'un comportement qui permettent de déterminer à quel type de manquement il appartient.

En tout temps, l'analyse des gestes accomplis, l'attitude de l'élève et sa situation seront considérées dans le choix de l'intervention (ex. : stade de développement, niveau de récidive, chronicité du comportement, etc.).

## **Comportement inadéquat (mineur)**

Comportement dérangeant et perturbant de l'élève qui nécessite une intervention éducative immédiate de la part de l'intervenant.

## **Comportement inacceptable (majeur)**

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire et pour lequel une intervention immédiate est nécessaire.

# Évènements nécessitant une intervention

	Comportement/Geste	Interventions possibles
Comportements inadéquats (mineur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courir, crier lors des déplacements</li> <li>- Faire des jambettes, bousculer</li> <li>- Être impoli (rouler des yeux, soupirer, répliquer, faire des grimaces, couper la parole, etc.)</li> <li>- Refuser de collaborer, de faire le travail demandé ou de respecter la consigne donnée</li> <li>- Apporter des objets de la maison</li> <li>- Mentir</li> <li>- Répandre des rumeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement verbal ou écrit</li> <li>- Réflexion écrite</li> <li>- Discussion avec les intervenants/participation à un atelier ciblé</li> <li>- Excuses écrites ou verbales</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Reprise de temps</li> <li>- Saisie de matériel</li> </ul>
Comportements inacceptables (majeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser un langage irrespectueux/violence verbale (sacre, insulte, menace, etc.)</li> <li>- Lancer des objets (roches, balle de neige, etc.)</li> <li>- Refuser de façon persistante de collaborer, et ce, malgré plusieurs demandes et avertissements (refus d'entrer dans l'école, de sortir de la classe, etc.)</li> <li>- Utiliser de la violence physique (frapper, pousser, taper, griffer, tirer les cheveux, etc.)</li> <li>- Faire des signes/symboles inappropriés avec ses mains;</li> <li>- Voler, taxer</li> <li>- Briser volontairement le matériel</li> <li>- Montrer ses parties intimes/toucher aux parties intimes</li> <li>- Dessiner sur les murs</li> <li>- Se sauver/s'enfuir/se cacher</li> <li>- Souiller les toilettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion écrite</li> <li>- Discussion avec les intervenants</li> <li>- Excuses écrites ou verbales</li> <li>- Geste de réparation</li> <li>- Reprise de temps</li> <li>- Saisie de matériel</li> <li>- Retrait à l'interne (récréation, dîner, après l'école, journée pédagogique, etc.) ou à l'externe pour une période de temps selon la gravité du comportement</li> <li>- Rencontre avec le ou les parent(s)</li> <li>- Rencontre avec la direction</li> </ul>

## **CONSIGNATION ET COMMUNICATION**

Les comportements mineurs et majeurs sont consignés afin d'assurer un suivi des interventions auprès des élèves. La consignation nous permet de mieux accompagner les élèves et de faire évoluer nos démarches en fonction de leurs besoins. Elle se veut ainsi un outil pour faciliter nos interventions.

L'intervenant qui est sollicité par l'élève ou témoin d'un comportement mineur ou majeur est responsable de consigner les informations et d'accompagner l'élève dans une démarche de résolution de conflit.

En fonction de ce qui a été déterminé par l'équipe-école, **le titulaire, la direction ou l'intervenant désigné informe le parent**, par écrit ou par téléphone, afin d'assurer un suivi entre l'école et la maison. L'équipe-école demeure disponible pour accompagner l'élève dans la gestion des conflits en optant pour des approches qui permettent à chacun de progresser et de développer les compétences sociales.

## **UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET AUTRES OBJETS PERSONNELS**

L'utilisation de tout appareil pouvant communiquer et/ou accéder à Internet, tel qu'un téléphone intelligent, une tablette, une montre intelligente, etc. est interdite sur les terrains de l'école et dans l'école.

En cas de non-respect de cette interdiction par un élève, ce dernier recevra une sanction déterminée par les intervenants de l'école. Nous sollicitons la collaboration des parents afin que les appareils électroniques et tout autre objet personnel demeurent à la maison. Sachez que si votre enfant apporte un appareil électronique ou un objet de la maison, nous ne sommes pas responsables de la perte ou des vols des objets personnels. Merci de votre collaboration!

# INTIMIDATION

---

Lors d'une dénonciation pour intimidation, une procédure spécifique est amorcée (disponible en consultation sur le site Internet de notre école [https://campanile.cssdd.gouv.qc.ca/notre\\_ecole/plan-de-lutte-contre-la-violence-et-lintimidation/](https://campanile.cssdd.gouv.qc.ca/notre_ecole/plan-de-lutte-contre-la-violence-et-lintimidation/) ou en format papier au secrétariat). En tout temps, l'éducatrice spécialisée, la direction d'école et la responsable du service de garde peuvent agir en soutien conseil.

## RAPPEL

### L'intimidation se rapporte à:

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### Le conflit est caractérisé par:

Un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

# ENGAGEMENT

---

Je m'engage à respecter ces règles en tout temps, c'est-à-dire pendant les heures de classe et les périodes de service de garde.

Je suis conscient(e) et j'accepte que le non-respect des règles de vie de mon école entraîne des obligations de réparer le tort causé ainsi que des conséquences que je dois assumer.

En d'autres mots, je choisis ma façon d'agir en toute connaissance et j'assume les conséquences de mes choix.



---

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance de ce document avec mon enfant. Je m'engage à l'accompagner dans le développement de son autonomie en étant partenaire avec l'école dans les actions et les décisions qui seront prises pour répondre à ses besoins.



---

Signature d'un parent